

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire** du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue à l'heure ordinaire des séances du conseil le **12 décembre 2023 à 20 h 30**, sous la présidence de Madame Julie Lemieux, mairesse.

Sont présents les conseillers : M. Steven Strong-Gallant  
Mme Isabelle Paré  
Mme Line Asselin  
Mme Nicole Hémond  
M. Willy Mouzon

Est absent le conseiller : M. Sébastien Primeau

Madame Jessica Mc Kenzie, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

L'avis de convocation a été transmis tel que prescrit par l'article 152 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) à tous les membres du conseil municipal de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur.

---

**192-12-23**  
**Ouverture de la séance**

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 à 20 h 18.

**193-12-23**  
**Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Renouvellement de l'entente relative au transport adapté pour l'année 2024
4. Renouvellement du contrat d'assurance de dommages pour l'année 2024
5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 271-2023 déterminant les taxes et les tarifs pour l'année financière 2024
6. Modification du contrat de déneigement et d'entretien hivernal du réseau routier municipal
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**194-12-23**  
**Renouvellement de l'entente relative au transport adapté pour l'année 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** l'actuelle entente avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) relative au transport adapté hors de son territoire vient à échéance le 31 décembre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de l'entente avec l'ARTM pour l'année 2024 est de 4 912 \$ (sans taxe);

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de renouveler l'entente relative au transport adapté hors du territoire de l'ARTM avec l'ARTM pour l'année 2024 selon les termes et conditions prévus;

**CONSIDÉRANT QUE** les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-371-00-448;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** l'entente avec l'ARTM relative au transport adapté hors de son territoire soit renouvelée pour l'année 2024 selon les termes et conditions prévues et au coût de 4 912 \$ (sans taxe).

**QUE** la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**195-12-23**

**Renouvellement du contrat d'assurance de dommages pour l'année 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** l'actuel contrat d'assurance de dommages avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec vient à échéance le 31 décembre 2023;

**CONSIDÉRANT** les diverses modifications apportées au contrat d'assurance de dommages pour l'année 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût du contrat d'assurance de dommages pour l'année 2024 est de 22 976,11\$ (sans taxe);

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de renouveler le contrat d'assurance de dommages avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec pour l'année 2024 selon les termes et conditions prévus;

**CONSIDÉRANT QUE** les crédits sont disponibles aux postes budgétaires 02-190-00-423 (34 %) et 02-702-50-423 (66 %);

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** le contrat d'assurance de dommages avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec pour l'année 2024 soit renouvelé selon les termes et conditions prévus et au coût de 22 976,11\$ (sans taxe).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**196-12-23**

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 271-2023 déterminant les taxes et les tarifs pour l'année financière 2024**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), l'adoption de tout règlement doit être précédée d'un avis de motion et du dépôt du projet de règlement par un membre du conseil lors d'une séance;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** madame Julie Lemieux, mairesse, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 271-2023 déterminant les taxes et tarifs pour l'année financière 2024.

**QUE** madame Lemieux dépose le projet de règlement numéro 271-2023 déterminant les taxes et tarifs pour l'année financière 2024.

**197-12-23**

**Modification du contrat de déneigement et d'entretien hivernal du réseau routier municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro 158-09-22 octroyant le contrat de déneigement et d'entretien hivernal du réseau routier municipal pour les saisons hivernales 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 à l'entreprise Transport Yves Dupras Inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 5.2 et l'annexe 5 du contrat identifient les routes municipales visées par le déneigement et l'entretien hivernal;

**CONSIDÉRANT** la récente cession des routes municipales du projet du Sommet, incluant le site de la borne sèche incendie situé sur la rue de la Rainette;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 4.4 du contrat permet la modification de celui-ci, sous certaines conditions;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** le contrat de déneigement et d'entretien hivernal du réseau routier municipal pour les saisons hivernales 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 soit modifié en ajoutant le site de la borne sèche incendie de la rue de la Rainette (0,02 km) au circuit dès la saison hivernale 2023-2024 et pour les saisons subséquentes.

**QUE** le coût du contrat pour la saison hivernale 2023-2024 soit ajusté à la hausse pour un montant de 254,52 \$ (taxes en sus).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la période de questions à 20 h 23 et invite les personnes présentes à s'exprimer uniquement sur les sujets présentés.

**198-12-23**

**Levée de l'assemblée**

Il est résolu de lever la séance à 20 h 45.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La séance est levée à 20 h 45.

---

Julie Lemieux  
Mairesse

---

Jessica Mc Kenzie, B. Urbanisme  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussignée, Julie Lemieux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

---

Julie Lemieux  
Mairesse